

4 avril 1950.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

DC.

LIGNE ZEEBRUGGE - DUINBERGEN : CONSTRUCTION DE PONTS
SUR LES CANAUX.

En sa séance du 12 janvier 1950, le Comité Permanent a autorisé la mise en adjudication publique des dits travaux, dont l'estimation s'élève à 16.290.000 frs.

Après vérification et rectification des erreurs de calcul, l'adjudication en question, qui a eu lieu le 10 mars 1950, a donné les résultats ci-après :

Soumissionnaires	Soumissions d'après les dispositions du cahier spécial des charges, pieux préfabriqués	Variante admises par le cahier spécial des charges pieux moulés dans le sol	Variante non prévue au cahier spécial des charges, tabliers en acier laminé
	frs	frs	frs
L.L. et N. De Meyer, Zelzate	17.462.523,75	17.620.496,75 17.489.878,75	16.719.323,75
S.P.R.L. Depret Frères, Gand	19.076.757,50	18.984.424,-- 18.854.174,--	18.236.079,--
N.M. der Ondernemingen Edouard Denijs, St Denijs-Westrem	19.124.431,31	19.293.121,31 19.142.263,31	18.626.151,31
S.A. Ponts, Tunnels et Terrassements, Genval	19.525.561,--	19.442.665,--	-
Delens, M., Bruxelles	20.170.116,35	-	-
Entreprises Cerfontaine Frères, Bruxelles	21.778.067,39	-	-
S.A. Constructions, Etudes et Ouvraisons, Auderghem	22.736.661,40	22.520.489,40	-

Deux enveloppes sont encore parvenues au cours de la séance d'adjudication; elles n'ont pas été ouvertes parce qu'elles ne pouvaient plus entrer en ligne de compte.

Ces enveloppes ont été ouvertes à la Direction; elles contenaient les soumissions ci-après :

- 1) de M. Lauwers d'Ostende, au montant de 21.441.521,50 frs;
- 2) de la S.A. Entreprises Générales R. Clauses, de Bruxelles, au montant de 16.293.991,25 frs.

Bien que ces soumissions fussent inacceptables par suite de leur remise tardive, il a été estimé intéressant d'entendre la firme Clauses, eu égard à l'importance de son offre comparativement à la soumission régulière la plus basse, sur laquelle on constate une réduction de 1.168.532,50 frs. M. Clauses a déclaré qu'il devait revoir le montant de sa soumission, étant donné qu'il s'était adressé à des sous-traitants pour le montage des cuvelages en palplanches, pour lequel il demandait 2.400.000 frs. Après cet examen, M. Clauses nous a fait savoir qu'une erreur appréciable avait été commise lors de l'établissement du montant des cuvelages en palplanches.

A son offre de 16.293.991,25 frs devrait être ajoutée une somme de 830.000 frs ce qui fait monter son prix à 17.123.991,25 frs. M. Clauses n'accepte pas d'exécuter les travaux au prix de son offre initiale.

Dans ces conditions, la Direction propose de ne pas tenir compte de cette soumission tardive et de confier les travaux à la firme De Meyer, au prix de 17.462.523,75 frs.

+
+ +

La différence entre ce montant et celui de l'estimation (16.290.000 frs), provient d'une sous-estimation du coût des cuvelages en palplanches, comme d'ailleurs les résultats de l'adjudication le démontrent.

MM. De Meyer présentent trois variantes : les deux premières sont à rejeter, car le prix coûtant est supérieur à l'offre régulière; la 3ème variante est d'une valeur moindre au point de vue technique et n'était pas admise par le cahier spécial des charges.

Les dépenses sont à liquider comme suit :

a) 2/15èmes du montant de la soumission par la S.N.C.B.	2.328.336,50 frs
b) 3/15èmes par le Ministère des Travaux Publics, qui paie directement sa quote- part	3.492.504,75 frs
c) 10/15èmes par le Ministère des Communi- cations, qui paie aussi directement sa quote-part	11.641.682,50 frs
	<hr/>
	17.462.523,75 frs.

L'accord des administrations intéressées a été obtenu.

Les travaux sont prévus au programme "Etablissement",
travaux reportés, poste n° 09.5.

Les concurrents restent engagés sur la base de leur sou-
mission pendant une durée de 90 jours, de sorte que le délai
de validité expire le 8 juin 1950.

Lijn

ZEEBRUGGE HEIST KNOKKE.

Te bouwen spoorbruggen over de Afleidingsvaart K.P. 1.711.15 en de Leopoldvaart K.P. 1.771.25 .

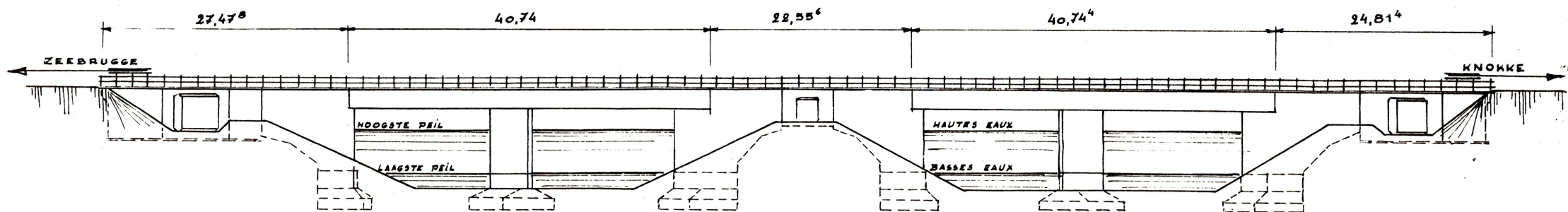
ALGEMENE OPSTAND : 1.600
LIGGINGSPLAN : 1.20.000

LIGNE

ZEEBRUGGE HEIST KNOKKE.

Ponts rails à construire au dessus du canal de dérivation B.K. 1.711.15 et du canal Leopold B.K. 1.771.25 .

ÉLÉVATION GÉNÉRALE : 1.600
PLAN DE SITUATION : 1.20.000



NOORDZEE - MER DU NORD

